

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
02/06/2025

**ARRÊTÉ portant sur l'organisation de la Fête des
Ecoles**

Acte n° 2025/6.1/68

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation de l'Association Les Lherminots pour la Fête des Ecoles le samedi 28 juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant cette manifestation,

Pour ces motifs,

ARRÊTE

Article 1 : Le Samedi 28 juin 2025 de 08h00 à 19h00, la voie d'accès longeant la Salle des Fêtes et la MJC sera fermée et interdite à la circulation.

Article 2 : La signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les Services Techniques et par l'Association Les Lherminots.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Services Techniques, l'Association Les Lherminots sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe à l'urbanisme.

Brigitte BOYE


